



Société d'assurance-dépôts
du Canada



NOUS PROTÉGEONS ...

VOS ÉPARGNES EN VUE DE
VOTRE PROCHAINE AVENTURE

Rapport financier trimestriel
Troisième trimestre

31 DÉCEMBRE 2019

Non vérifié

Canada

Table des matières

Compte rendu	2
Principaux résultats financiers	3
Analyse des risques	5
Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes.....	6
Résultats financiers	7
Financement <i>ex ante</i>	12
Liquidités mobilisables	12
Déclaration de responsabilité de la direction	14
États financiers consolidés condensés et notes complémentaires	15
État consolidé condensé de la situation financière	15
État consolidé condensé du résultat global	16
État consolidé condensé des variations des capitaux propres.....	17
Tableau consolidé condensé des flux de trésorerie.....	18
Notes complémentaires.....	19
1 – Informations générales	19
2 – Principales méthodes comptables.....	21
3 – Instruments financiers.....	22
4 – Actifs au titre de droits d’utilisation et obligations locatives	24
5 – Provision pour pertes liées à l’assurance-dépôts.....	25
6 – Charges d’exploitation.....	26
7 – Transactions entre parties liées	26

Compte rendu

Troisième trimestre – exercice 2019-2020

Le présent compte rendu a été rédigé conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiée par le Conseil du Trésor (la « Norme du Conseil du Trésor »). Il ne prétend pas à l'exhaustivité d'un véritable rapport de gestion. On présume que les déclarations et l'information figurant dans le Rapport annuel 2019 de la SADC s'appliquent également au trimestre considéré, à moins de mise à jour.

Les états financiers consolidés condensés n'ont pas été audités et ils ont été établis conformément à la Norme du Conseil du Trésor.

Le présent compte rendu et les états financiers qui l'accompagnent ont été examinés et approuvés par le Comité d'audit de la SADC.

Principaux résultats financiers

Pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2019, la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC » ou la « Société ») a enregistré un bénéfice net de 224 millions de dollars qui résulte essentiellement des éléments suivants : des produits tirés des primes de 167 millions de dollars et une diminution de 50 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (la « provision »). Les autres éléments significatifs ont été les produits tirés des placements et autres produits, de 22 millions de dollars, les charges d'exploitation nettes, de 13 millions, et la charge d'impôt, de 1 million. Pour la période correspondante de l'exercice précédent, la SADC avait enregistré un bénéfice net de 17 millions de dollars qui résultait des éléments suivants : des produits tirés des primes de 162 millions de dollars, une augmentation de 150 millions de dollars de la provision, des produits tirés des placements de 18 millions de dollars, des charges d'exploitation nettes de 11 millions de dollars et une charge d'impôt de 2 millions de dollars.

Pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019, la SADC affiche un bénéfice net de 621 millions de dollars qui reflète principalement les éléments suivants : des produits tirés des primes de 501 millions de dollars et une diminution de 100 millions de dollars de la provision. Les autres éléments significatifs sont les produits tirés des placements et autres produits, de 62 millions de dollars, les charges d'exploitation nettes, de 35 millions, et la charge d'impôt, de 7 millions. Pour la période correspondante de l'exercice précédent, la SADC avait affiché un bénéfice net de 495 millions de dollars qui résultait des éléments suivants : des produits tirés des primes de 481 millions de dollars, des produits tirés des placements et autres produits de 48 millions, des charges d'exploitation nettes de 30 millions et une charge d'impôt de 4 millions de dollars.

Les produits tirés des primes de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019, soit 501 millions de dollars, sont en hausse de 20 millions par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse s'explique par la croissance du volume des dépôts assurés, malgré le fait que la catégorie de tarification de certaines institutions membres ait changé.

Les produits tirés des placements et autres produits de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019, qui totalisent 62 millions de dollars, se sont accrus de plus de 14 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation est due à la croissance du portefeuille de placement (5 745 millions de dollars au 31 décembre 2019, comparativement à 5 041 millions au 31 décembre 2018) et à la hausse du taux de rendement effectif des placements (1,62 pour 100 au 31 décembre 2019, contre 1,52 pour 100 au 31 décembre 2018).

Les charges d'exploitation nettes de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019 ont atteint 35 millions de dollars, ayant augmenté de 5 millions par rapport à celles d'il y a un an, surtout en raison des efforts déployés pour affecter du personnel à des postes vacants, du calendrier des dépenses destinées à la sensibilisation du public et du lancement de plusieurs projets nouveaux.

La charge d'impôt de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019 s'est établie à 7 millions de dollars, soit 3 millions de plus que celle d'il y a un an en raison de la croissance des produits tirés des placements, dont l'effet a été partiellement neutralisé par une hausse des charges d'exploitation nettes.

Au 31 décembre 2019, la provision correspondait à 1 950 millions de dollars, en baisse de 100 millions comparativement à celle du 31 mars 2019, surtout parce que le profil de risque de certaines institutions membres a changé.

Au 31 décembre 2019, le total des actifs de la Société s'élevait à 5 766 millions de dollars, dépassant de 722 millions le total inscrit au 31 mars 2019. L'augmentation s'explique surtout par la croissance des placements qui résulte des primes encaissées pour l'exercice 2019-2020 et par le produit généré sur le portefeuille de placement. Signalons que la Société perçoit les primes d'assurance-dépôts des institutions membres deux fois par année, en juillet et en décembre.

La Société a aussi comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation de 13 millions de dollars en raison de la première application d'IFRS 16, *Contrats de location*. La majeure partie des actifs de la Société se compose de titres de placement d'une grande liquidité.

Au 31 décembre 2019, le financement *ex ante* de la SADC (5 556 millions de dollars) correspondait à 65 points de base des dépôts assurés (852 milliards de dollars), le niveau cible minimal étant de 100 points de base et devant être atteint d'ici l'exercice 2025-2026, comme le prévoit le Plan d'entreprise de la Société.

Analyse des risques

La direction de la SADC surveille les risques auxquels les institutions membres sont exposées et qui nécessitent des ajustements à la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. Elle se sert d'un programme de gestion des risques d'entreprise (GRE) pour recenser et gérer les risques importants de la Société. Le programme de GRE, qui subit actuellement une transformation en vue d'harmoniser les stratégies de la Société, ses prises de décisions, ses priorités et la répartition de ses ressources en fonction des risques principaux, prévoit une évaluation des risques chaque trimestre.

Au 31 décembre 2019, la SADC avait en place des stratégies appropriées en matière d'atténuation des risques importants auxquels elle s'exposait et qu'elle avait recensés grâce au programme de GRE. La direction évalue et surveille ces risques sans relâche.

Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes

Voici un résumé des divers changements importants survenus au chapitre du fonctionnement de la Société, de son personnel et de ses programmes au cours du trimestre.

Fonctionnement Aucun changement important n'est survenu au cours du trimestre.

Conseil
d'administration,
direction et
personnel Aucun changement important n'est survenu au cours du trimestre.

Peu après la clôture du trimestre, le 14 janvier 2020 précisément, de nouvelles nominations ont été annoncées concernant l'équipe de direction de la SADC, par suite d'une restructuration des divisions de la Société. Ces nominations sont, entre autres, les suivantes :

M^{me} Chantal Richer a été nommée chef de l'exploitation.

M. Michael Mercer a été nommé chef, Données et Assurance.

M^{me} Gina Byrne a été nommée chef, Risque et Règlement, Institutions membres.

M^{me} Angela Roberge a été nommée responsable, Culture d'entreprise et dirigeante principale des ressources humaines.

M^{me} Tara Newman a été nommée responsable, Stratégie d'entreprise, et chef de la gestion du risque.

M^{me} Christa Walker a été nommée conseillère générale et secrétaire de la Société, et chef des Services juridiques.

M^{me} Camille Ringrose a été nommée responsable, Finances, Exploitation, et directrice financière.

À la suite de la réorganisation, les postes mentionnés ci-dessous ont été supprimés :

Vice-président, Finances, Technologie et Solutions déposants, et directeur financier.

Vice-président directeur, Assurance et Risque, et chef de la gestion du risque.

Programmes et
projets Aucun changement important n'est survenu au cours du trimestre.

Résultats financiers

Comparaison entre le trimestre terminé le 31 décembre 2019 et le trimestre terminé le 31 décembre 2018

Le tableau ci-après compare les résultats des trimestres terminés les 31 décembre 2019 et 2018 de la SADC.

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre terminé le		Écart	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018	Augmentation (diminution) (\$)	(%)
Produits tirés des primes	167 091	162 022	5 069	3 %
Produits tirés des placements et autres produits	21 924	17 511	4 413	25 %
Variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	(50 000)	150 000	(200 000)	*
Charges d'exploitation nettes	13 152	11 170	1 982	18 %
Recouvrement de sommes radiées	-	(441)	441	*
Charge d'impôt	1 470	1 564	(94)	(6 %)
Résultat net	224 393	17 240	207 153	*

* La comparaison n'est pas pertinente.

Produits tirés des primes

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que celles-ci détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées annuellement conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC. Les taux de prime jouent un rôle déterminant dans le temps qu'il faudra pour atteindre la cible minimale du financement *ex ante* de la Société, qui est de 100 points de base. Chaque année, la SADC considère ses options (en matière de taux) pour parvenir à cette cible. Pour l'exercice 2019-2020, le taux approuvé pour la catégorie I (taux de base) représente 7,5 points de base des dépôts assurés, soit le même taux qu'en 2018-2019. Le montant comptabilisé chaque trimestre correspond au quart des primes annuelles perçues.

Les produits tirés des primes comptabilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2019 totalisent 167 millions de dollars, en hausse de 3 pour 100 comparativement aux 162 millions de la période correspondante de l'exercice précédent. La croissance du volume des dépôts assurés, malgré les changements de catégorie de tarification de certaines institutions membres, a contribué à la variation des produits tirés des primes. En effet, les dépôts assurés sont passés de 807 milliards de dollars¹ au 30 avril 2018 à 852 milliards au 30 avril 2019, une croissance de 6 pour 100.

Produits tirés des placements et autres produits

Les produits tirés des placements et autres produits du trimestre terminé le 31 décembre 2019, qui totalisent 22 millions de dollars, ont grimpé de 4 millions par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation est due à la croissance du portefeuille de placement (5 745 millions de dollars au 31 décembre 2019, comparativement à 5 041 millions au

¹ Compte tenu de la variation des dépôts assurés à la suite des changements touchant les institutions membres au cours de l'exercice 2018-2019.

31 décembre 2018) et à la hausse du taux de rendement effectif des placements (1,62 pour 100 au 31 décembre 2019, contre 1,52 pour 100 au 31 décembre 2018).

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

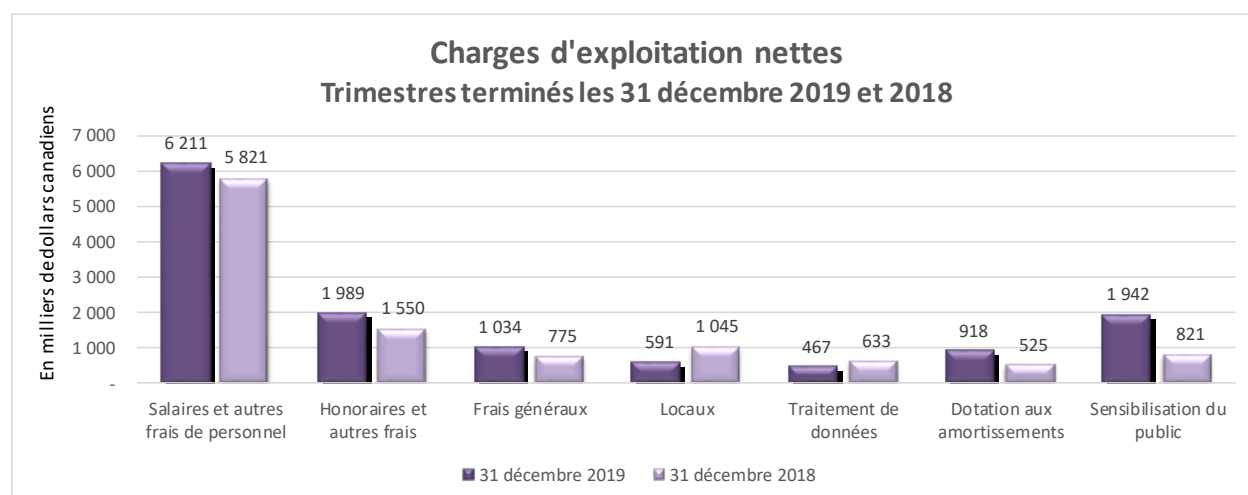
La provision correspond au montant des pertes que, selon les meilleures estimations de la direction, la SADC s'attend à subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. Elle est évaluée trimestriellement et fait l'objet de rajustements s'il y a lieu.

Pour obtenir ses estimations, la direction tient compte des variables essentielles à l'établissement de ses provisions, dont les risques de perte, la probabilité de défaillance d'institutions membres établie à partir des statistiques de défaillance réelle, le pourcentage prévu de pertes en cas de défaillance, les renseignements obtenus des organismes de surveillance, divers indicateurs économiques et la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres.

Au 31 décembre 2019, la provision s'établissait à 1 950 millions de dollars, ayant régressé de 50 millions par rapport à celle du trimestre précédent. Plusieurs facteurs expliquent la variation nette de la provision, dont les suivants :

- un changement dans le profil de risque de certaines institutions membres ;
- la variation des probabilités de défaillance calculées ;
- l'augmentation du niveau estimé du risque de pertes ;
- la modification du taux d'actualisation de la provision (1,68 pour 100 au 31 décembre 2019, comparativement à 1,40 pour 100 au 30 septembre 2019).

Charges d'exploitation nettes



Les charges d'exploitation nettes² du trimestre terminé le 31 décembre 2019 totalisent environ 13 millions de dollars, en hausse de 2 millions par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent, surtout en raison du calendrier des dépenses destinées à la sensibilisation du public, du lancement de plusieurs projets nouveaux et des efforts déployés pour affecter du personnel à des postes vacants.

² Les charges d'exploitation nettes tiennent compte des recouvrements de coût qui sont portés en ajustement des frais généraux.

Charge d'impôt

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la Société correspond essentiellement aux produits d'intérêts, auxquels celle-ci applique les déductions dont elle peut se prévaloir aux fins du calcul du résultat net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale. Par ailleurs, les recouvrements des montants radiés antérieurement ne sont pas imposables, car la Société n'avait pas réclamé de déduction fiscale lorsque ces sommes avaient été radiées.

La charge d'impôt de 1 million de dollars comptabilisée pour le trimestre terminé le 31 décembre 2019 est pratiquement la même que celle de la période correspondante de l'exercice précédent.

Comparaison entre la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019 et la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2018

Le tableau ci-après compare les résultats des périodes de neuf mois terminées les 31 décembre 2019 et 2018 de la SADC.

(en milliers de dollars canadiens)	Période de neuf mois terminée le		Écart	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018	Augmentation (diminution) (\$)	(%)
Produits tirés des primes	501 213	481 377	19 836	4 %
Produits tirés des placements et autres produits	62 365	47 516	14 849	31 %
Variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	(100 000)	-	(100 000)	*
Charges d'exploitation nettes	35 425	30 189	5 236	17 %
Recouvrement de sommes radiées	-	(441)	441	*
Charge d'impôt	7 254	4 327	2 927	68 %
Résultat net	620 899	494 818	126 081	25 %

* La comparaison n'est pas pertinente.

Produits tirés des primes

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que celles-ci détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées annuellement conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC. Les taux de prime jouent un rôle déterminant dans le temps qu'il faudra pour atteindre la cible minimale du financement *ex ante* de la Société, qui est de 100 points de base. Chaque année, la SADC considère ses options (en matière de taux) pour parvenir à cette cible. Pour l'exercice 2019-2020, le taux approuvé pour la catégorie I (taux de base) représente 7,5 points de base des dépôts assurés, soit le même taux qu'en 2018-2019. Le montant comptabilisé chaque trimestre correspond au quart des primes annuelles perçues.

Les produits tirés des primes comptabilisés pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019 totalisent 501 millions de dollars, en hausse de 4 pour 100 comparativement aux 481 millions de la période correspondante de l'exercice précédent. La croissance du volume des dépôts assurés, malgré les changements de catégorie de tarification de certaines institutions membres, a contribué à la variation des produits tirés des primes. En effet, les dépôts assurés sont passés de 807 milliards de dollars³ au

³ Compte tenu de la variation des dépôts assurés à la suite des changements touchant les institutions membres au cours de l'exercice 2018-2019.

30 avril 2018 à 852 milliards au 30 avril 2019, une croissance de 6 pour 100.

Produits tirés des placements et autres produits

Les produits tirés des primes et autres produits de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019, qui totalisent 62 millions de dollars, se sont accrus de plus de 14 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation est due à la croissance du portefeuille de placement (5 745 millions de dollars au 31 décembre 2019, comparativement à 5 041 millions au 31 décembre 2018) et à la hausse du taux de rendement effectif des placements (1,62 pour 100 au 31 décembre 2019, contre 1,52 pour 100 au 31 décembre 2018).

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

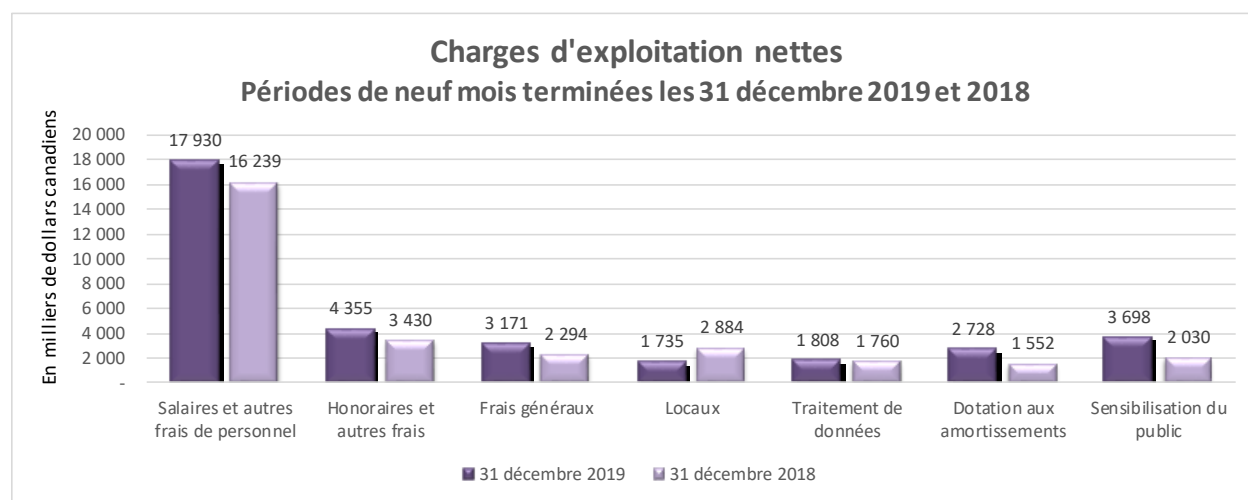
La provision correspond au montant des pertes que, selon les meilleures estimations de la direction, la SADC s'attend à subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. Elle est évaluée trimestriellement et fait l'objet de rajustements s'il y a lieu.

Pour obtenir ses estimations, la direction tient compte des variables essentielles à l'établissement de ses provisions, dont les risques de perte, la probabilité de défaillance d'institutions membres établie à partir des statistiques de défaillance réelle, le pourcentage prévu de pertes en cas de défaillance, les renseignements obtenus des organismes de surveillance, divers indicateurs économiques et la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres.

La provision de la Société a diminué de 100 millions de dollars au cours de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019 et s'est établie à 1 950 millions. Plusieurs facteurs expliquent la variation nette de la provision, dont les suivants :

- un changement dans le profil de risque de certaines institutions membres ;
- la variation des probabilités de défaillance calculées ;
- l'augmentation du niveau estimé du risque de pertes ;
- la modification du taux d'actualisation de la provision (1,68 pour 100 au 31 décembre 2019, comparativement à 1,52 pour 100 au 31 mars 2019).

Charges d'exploitation nettes



Les charges d'exploitation nettes⁴ de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019 totalisent environ 35 millions de dollars, en hausse de 5 millions par rapport à celles d'il y a un an, surtout en raison des efforts déployés pour affecter du personnel à des postes vacants, du calendrier des dépenses destinées à la sensibilisation du public et du lancement de plusieurs projets nouveaux.

Charge d'impôt

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la Société correspond essentiellement aux produits d'intérêts, auxquels celle-ci applique les déductions dont elle peut se prévaloir aux fins du calcul du résultat net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale. Par ailleurs, les recouvrements des montants radiés antérieurement ne sont pas imposables, car la Société n'avait pas réclamé de déduction fiscale lorsque ces sommes avaient été radiées.

La charge d'impôt de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2019 correspond à 7 millions de dollars, ayant augmenté de 3 millions comparativement à celle d'il y a un an en raison de la croissance des produits tirés des placements, dont l'effet a été partiellement neutralisé par une hausse des charges d'exploitation nettes.

Résultats prévus pour l'exercice 2019-2020, comparativement au Plan d'entreprise

La présente section comporte des données financières prospectives fondées sur certaines hypothèses. Les résultats réels pourraient présenter des écarts importants par rapport à ces prévisions.

(en millions de dollars canadiens)	2019-2020		Écart	
	Prévisions	Plan d'entreprise	Augmentation (diminution) (\$)	(%)
Produits tirés des primes	668	665	3	*
Produits tirés des placements et autres produits	86	85	1	1 %
Variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	(50)	100	(150)	(150 %)
Charges d'exploitation nettes	51	50	1	2 %
Charge d'impôt	9	9	-	-
Résultat net	744	591	153	*

* La comparaison n'est pas pertinente.

Produits tirés des primes

Le Plan d'entreprise 2019-2020 à 2023-2024 de la SADC (le « Plan ») prévoyait des produits tirés des primes de 665 millions de dollars pour l'exercice 2019-2020, montant qui est sensiblement le même que l'estimation actuelle de 668 millions établie par la direction.

Produits tirés des placements et autres produits

Le montant prévisionnel des produits tirés des placements et autres produits correspond à 86 millions de dollars, tout proche des 85 millions annoncés dans le Plan.

⁴ Les charges d'exploitation nettes tiennent compte des recouvrements de coût qui sont portés en ajustement des frais généraux.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision prévue au 31 mars 2020 serait de 2 000 millions de dollars, contrairement aux 2 150 millions annoncés dans le Plan. La diminution est surtout attribuable aux changements constatés dans le profil de risque de certaines institutions membres.

Charges d'exploitation nettes

Les charges d'exploitation nettes de l'exercice 2019-2020 devraient atteindre 51 millions de dollars, un niveau relativement conforme au budget établi dans le Plan.

Financement ex ante

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et continue de bénéficier de la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC dispose d'un financement ex ante pour couvrir les pertes éventuelles liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision de la Société. La cible minimale du financement ex ante de la SADC a été fixée à 100 points de base des dépôts assurés. Elle tient compte de la taille des institutions membres et de la complexité de leurs activités tout en étant alignée sur les meilleures pratiques internationales. La Société revoit régulièrement cette cible et l'ajuste s'il y a lieu.

Au 31 décembre 2019, le financement ex ante de la SADC se chiffrait à 5 556 millions de dollars, soit l'équivalent de 65 points de base des dépôts assurés. Dans le Plan, on présume que les taux de prime demeureront stables. Selon les prévisions actuelles, la cible minimale du financement ex ante devrait être atteinte au cours de l'exercice 2025-2026, tout comme il a été annoncé dans le Plan.

Liquidités mobilisables

Le tableau qui suit indique les sources de liquidités auxquelles la SADC peut recourir.

(en millions de dollars canadiens)	31 décembre 2019	31 mars 2019
Liquidités :		
Trésorerie	1	2
Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides	5 743	5 045
Capacité d'emprunt :		
Emprunts sur les marchés ou au Trésor en vertu de la Loi sur la SADC	25 000	23 000
Total des liquidités mobilisables	30 744	28 047

Le portefeuille de placement de la SADC ne contient que des titres de haute qualité et très liquides, à savoir des obligations du gouvernement du Canada et de sociétés d'État fédérales ou encore des obligations de gouvernements provinciaux ou de sociétés de financement municipales. En vertu de la Loi sur la SADC, la Société est autorisée à contracter des emprunts si elle a besoin de plus de fonds. Au 31 décembre 2019, elle pouvait emprunter jusqu'à 25 milliards de dollars. Le plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés. Au besoin, le

Parlement peut autoriser des emprunts dépassant ce plafond, en vertu d'une loi de crédits, et le ministre des Finances peut autoriser d'autres emprunts au Trésor.

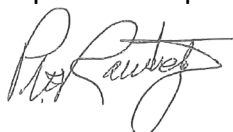
Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels consolidés condensés, en conformité avec la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels consolidés condensés exempts d'anomalies significatives. Il incombe également à la direction de s'assurer que tous les autres renseignements figurant dans le présent rapport trimestriel sont conformes, le cas échéant, aux états financiers trimestriels consolidés condensés.

Les états financiers n'ont pas été audités ni examinés par un auditeur externe.

À notre connaissance, les présents états financiers trimestriels consolidés, condensés et non audités, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie à la date de clôture de ces états financiers trimestriels consolidés condensés et pour les périodes considérées.

Le président et premier dirigeant,



Peter Routledge

Ottawa, Canada
Le 12 février 2020

La responsable, Finances, Exploitation,
et directrice financière,



Camille Ringrose

Ottawa, Canada
Le 12 février 2020

États financiers consolidés condensés et notes complémentaires

État consolidé condensé de la situation financière

Au 31 décembre 2019 et au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	31 décembre 2019	31 mars 2019
ACTIFS			
Trésorerie		1 172	2 190
Titres de placement	3	5 744 841	5 033 815
Clients et autres débiteurs		150	502
Sommes à recouvrer d'actifs en liquidation		6	6
Paiements anticipés		602	605
Actifs au titre de droits d'utilisation	4	12 262	-
Immobilisations corporelles		3 414	3 189
Immobilisations incorporelles		3 663	3 884
TOTAL DES ACTIFS		5 766 110	5 044 191
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		24 832	5 800
Passif d'impôt exigible		3 010	504
Obligations locatives	4	13 028	-
Produits tirés des primes différés		167 073	-
Incitatif à la location différé		-	734
Avantages du personnel		1 639	1 524
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	5	1 950 000	2 050 000
Passif d'impôt différé		303	303
Total des passifs		2 159 885	2 058 865
CAPITAUX PROPRES			
Résultats non distribués		3 606 225	2 985 326
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		5 766 110	5 044 191

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé du résultat global

Trimestres et périodes de neuf mois terminés les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Trimestre terminé le		Période de neuf mois terminée le	
		31 décembre		31 décembre	
		2019	2018	2019	2018
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES					
Produits tirés des primes		167 091	162 022	501 213	481 377
Produits tirés des placements		21 921	17 511	62 359	47 491
Autres produits		3	-	6	25
		189 015	179 533	563 578	528 893
CHARGES					
Charges d'exploitation nettes	6	13 152	11 170	35 425	30 189
(Diminution) augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	5	(50 000)	150 000	(100 000)	-
Recouvrement de sommes radiées		-	(441)	-	(441)
		(36 848)	160 729	(64 575)	29 748
Résultat net avant impôt		225 863	18 804	628 153	499 145
Charge d'impôt		1 470	1 564	7 254	4 327
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		224 393	17 240	620 899	494 818

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé des variations des capitaux propres

Trimestres et périodes de neuf mois terminés les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers de dollars canadiens)

TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	Résultats non distribués et total des capitaux propres
Solde au 30 septembre 2019	3 381 832
Total du résultat global	224 393
Solde au 31 décembre 2019	3 606 225
Solde au 30 septembre 2018	2 799 919
Total du résultat global	17 240
Solde au 31 décembre 2018	2 817 159

PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE

Solde au 31 mars 2019	2 985 326
Total du résultat global	620 899
Solde au 31 décembre 2019	3 606 225
Solde au 31 mars 2018	2 322 341
Total du résultat global	494 818
Solde au 31 décembre 2018	2 817 159

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

Tableau consolidé condensé des flux de trésorerie

Trimestres et périodes de neuf mois terminés les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le		Période de neuf mois terminée le	
	31 décembre		31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Résultat net avant impôt	224 393	17 240	620 899	494 818
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :				
Dotation aux amortissements	918	525	2 728	1 552
Produits tirés des placements	(21 921)	(17 511)	(62 359)	(47 491)
Charge d'impôt	1 470	1 564	7 254	4 327
Charge au titre des avantages du personnel	41	43	123	162
Paiement au titre des prestations définies	-	-	(8)	(137)
Variation du fonds de roulement :				
(Augmentation) diminution des clients et autres débiteurs	(67)	(55)	352	(205)
Diminution des sommes à recouvrer d'actifs en liquidation	-	76	-	76
Diminution (augmentation) des paiements anticipés	304	(144)	3	(271)
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs	20 424	17 238	19 032	16 134
Augmentation des produits tirés des primes différés	159 091	160 212	167 073	163 196
Diminution de l'incitatif à la location différé	-	(28)	(734)	(85)
(Diminution) augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	(50 000)	150 000	(100 000)	-
Intérêts reçus	36 968	28 663	89 246	72 226
Impôt sur le résultat payé	(1 374)	(1 114)	(4 748)	(3 968)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	370 247	356 709	738 861	700 334
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(910)	(370)	(1 693)	(1 040)
Achat de titres de placement	(665 565)	(511 436)	(1 789 525)	(1 555 260)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	295 920	160 467	1 051 612	862 046
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(370 555)	(351 339)	(739 606)	(694 254)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Paiement en principal sur les obligations locatives	(337)	-	(1 007)	-
Incidatifs relatifs à la comptabilisation de contrats de location-financement selon IFRS 16	-	-	734	-
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(337)	-	(273)	-
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(645)	5 370	(1 018)	6 080
Trésorerie, au début	1 817	2 291	2 190	1 581
Trésorerie, à la fin	1 172	7 661	1 172	7 661

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

Notes complémentaires

I – Informations générales

La Société d'assurance-dépôts du Canada (la « Société » ou la « SADC ») a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État sans capital-actions inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son siège social est sis au 50, rue O'Connor, 17^e étage, à Ottawa, en Ontario.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus chez ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. La Société doit remplir son mandat de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres, tout en s'efforçant de réduire le plus possible les pertes qu'elle est susceptible d'encourir. La SADC a aussi pour mandat d'agir à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, faire fonction de liquidateur, de séquestre ou d'inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci, établir une institution-relais, acquérir des actions ou des actifs, reprendre des passifs qu'avaient des institutions membres et convertir, en actions ordinaires, certaines dettes d'une banque d'importance systémique nationale (BISN) en faillite afin de restructurer son capital pour qu'elle puisse rester en exploitation.

La Société est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour l'application de la Loi sur la SADC. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte dans l'exercice de son mandat constituent des obligations du Canada.

Annoncé dans le budget 2014, l'examen du cadre d'assurance-dépôts a entraîné plusieurs modifications de la Loi sur la SADC qui ont reçu la sanction royale le 21 juin 2018. Ces modifications moderniseront et renforceront le cadre d'assurance-dépôts au Canada et entreront en vigueur en deux temps, soit le 30 avril 2020 et le 30 avril 2021.

En juillet 2015, la Société a reçu une directive (C.P. 2015-1107), émise en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui demandant d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. La SADC s'y est conformée.

Le 12 février 2020, le Comité d'audit de la Société a approuvé les présents états financiers trimestriels consolidés et condensés, et en a autorisé la publication.

Méthode de préparation

Les présents états financiers trimestriels consolidés et condensés sont présentés en dollars canadiens et ont été préparés conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État émise par le Conseil du Trésor ; ils ne contiennent pas tous les renseignements devant être fournis dans

des états financiers annuels complets. Ils doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités au 31 mars 2019 et relatifs à l'exercice terminé à cette date, qui sont inclus dans le Rapport annuel 2019 de la Société.

Les présents états financiers trimestriels consolidés et condensés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et de l'obligation au titre des prestations définies, qui sont comptabilisées selon leur valeur actualisée. Le coût historique est généralement établi en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'un actif, ainsi que des sorties de trésorerie auxquelles s'attend la Société à l'égard d'un passif.

Normes internationales d'information financière (IFRS) nouvelles ou révisées

Publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB), la norme IFRS décrite ci-après, dont l'application est obligatoire, est en vigueur pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019.

IFRS 16, Contrats de location

IFRS 16 annule et remplace IAS 17 (*Contrats de location*), IFRIC 4 (*Déterminer si un accord contient un contrat de location*), SIC-15 (*Avantages dans les contrats de location simple*) et SIC-27 (*Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location*). La nouvelle norme établit des principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet. Elle impose aux preneurs de comptabiliser la plupart des contrats de location dans le bilan, et ce, suivant un seul modèle.

Le 1^{er} avril 2019, la Société a adopté IFRS 16 en suivant la méthode de l'application rétrospective modifiée et a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation de 13 263 000 dollars, et des obligations locatives de 13 997 000 dollars, la différence étant les incitatifs à la location différés, sans aucune incidence sur le solde d'ouverture des résultats non distribués.

Lors de la première application d'IFRS 16, la Société a choisi de recourir aux mesures de simplification transitoires qui permettent de n'appliquer IFRS 16 qu'aux contrats qu'elle avait antérieurement identifiés comme des contrats de location en application d'IAS 17 et d'IFRIC 4. Elle a aussi choisi de recourir aux exemptions relatives à la comptabilisation des contrats de location à court terme et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La Société utilise comme critère la définition de contrat de location fournie dans IFRS 16 et applique ce critère aux contrats qui ont été conclus à compter du 1^{er} avril 2019.

Avant la date de première application d'IFRS 16, tous les contrats de location de la Société étaient comptabilisés comme des contrats de location simple. En appliquant IFRS 16 maintenant, la Société comptabilise une obligation locative et un actif au titre d'un droit d'utilisation à l'égard de chaque contrat de location, sauf s'il s'agit d'un contrat de location à court terme ou d'un contrat de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. À la date de la première application de la norme, les obligations locatives étaient évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'avaient pas encore été versés, à l'aide d'un taux d'actualisation équivalent au taux d'emprunt marginal de la Société. Les actifs au titre de droits d'utilisation étaient évalués, contrat par contrat, à un montant égal à l'obligation locative mais ajusté en fonction des loyers payés d'avance ou à payer, y compris les incitatifs différés, qui avaient été comptabilisés antérieurement.

Sauf dans le cas de la première application d'IFRS 16, les méthodes comptables appliquées dans les états financiers sont les mêmes d'une période à l'autre. De plus amples informations concernant IFRS 16 sont fournies à la note 4 des présents états financiers trimestriels consolidés et condensés.

2 – Principales méthodes comptables

Sauf pour les exceptions notées ci-après, les méthodes comptables qui ont servi à préparer les présents états financiers trimestriels consolidés et condensés, et les états financiers consolidés audités au 31 mars 2019 et pour l'exercice terminé à cette date sont les mêmes.

Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société détermine si celui-ci, ou une partie de celui-ci, contient un contrat de location. Le contrat contient un contrat de location s'il confère le droit d'utiliser un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la Société se sert des critères suivants :

- elle a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation des biens déterminés ;
- le fournisseur n'a pas le droit substantiel de remplacer le bien pendant la durée d'utilisation ;
- elle a le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs composantes locatives ou une ou plusieurs composantes locatives et non locatives, la Société répartit, au moment de la passation du contrat, la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives ou non locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives.

À la date de début du contrat, la Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et sont ajustés pour tenir compte, le cas échéant, de la réévaluation des obligations locatives. Le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation comprend l'obligation locative comptabilisée, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers versés à la date de début du contrat ou avant cette date, déduction faite des incitatifs à la location reçus. Les actifs comptabilisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée ou la durée du contrat de location si elle est plus courte, à moins que la Société ait la certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location. Ils peuvent aussi se déprécier.

Obligations locatives

Les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des loyers à verser pendant la durée du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent les éléments suivants : les paiements fixes, déduction faite des incitatifs à la location ; les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux ; les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle. Les paiements de loyers incluent aussi le prix d'exercice d'une option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer ou les pénalités exigées en cas de résiliation d'un contrat de location que la Société a la certitude raisonnable de résilier. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas

fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur

La Société a recours à l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme non assortis d'une option d'achat si la durée du contrat de location est de 12 mois ou moins à compter de la date de début du contrat. Elle applique aussi l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur aux contrats de location de matériel de bureau qui est considéré comme de faible valeur. Les paiements de loyers relatifs aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Jugements comptables critiques et principales sources d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers trimestriels exige que la direction ait recours à des jugements et à des estimations qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur le montant présenté des actifs et des passifs. Les résultats réels pourraient s'écarter des estimations utilisées.

En préparant les présents états financiers trimestriels consolidés et condensés, la direction a eu recours aux mêmes jugements importants dans l'application des méthodes comptables de la Société que ceux auxquels elle avait eu recours lors de la préparation des états financiers consolidés annuels au 31 mars 2019 et pour l'exercice terminé à cette date (sauf dans le cas ci-après) ; les principales sources d'incertitude relatives aux estimations ont été également les mêmes (sauf dans le cas ci-après).

Contrats de location

Aux termes de certains contrats de location, la Société a l'option de louer le bien pour une période additionnelle de cinq ans. La Société a recours au jugement pour évaluer si elle a la certitude raisonnable d'exercer l'option de renouvellement. Après la date de début, elle reconsidère la durée du contrat de location s'il se produit un changement de circonstance important qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement.

3 – Instruments financiers

Les tableaux suivants indiquent les différentes échéances des titres de placement de la Société et la composition de son portefeuille de placement.

Au 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)	Terme à courir jusqu'à l'échéance			
	90 jours ou moins	de 91 jours à 1 an	de 1 à 5 ans	Total
Bons du Trésor	62 395	-	-	62 395
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,73	-	-	1,73
Obligations	355 292	849 572	4 477 582	5 682 446
Rendement effectif moyen pondéré (%)	0,88	1,32	1,73	1,61
Total des titres de placement	417 687	849 572	4 477 582	5 744 841
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,00	1,32	1,73	1,62

Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)	Terme à courir jusqu'à l'échéance			
	90 jours ou moins	de 91 jours à 1 an	de 1 à 5 ans	Total
Bons du Trésor	20 979	-	-	20 979
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,65	-	-	1,65
Obligations	204 554	838 733	3 969 549	5 012 836
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,57	1,08	1,64	1,55
Total des titres de placement	225 533	838 733	3 969 549	5 033 815
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,58	1,08	1,64	1,55

Le tableau suivant donne une ventilation de la juste valeur des titres de placement de la Société.

Au 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)	Coût amorti	Perte latente	Justes valeurs			
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Bons du Trésor	62 395	(2)	62 393	-	-	62 393
Obligations	5 682 446	(1 817)	4 072 056	1 608 573	-	5 680 629
Total des titres de placement	5 744 841	(1 819)	4 134 449	1 608 573	-	5 743 022

Au 31 mars 2019 (en milliers de dollars canadiens)	Coût amorti	(Perte) profit latent	Justes valeurs			
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Bons du Trésor	20 979	(3)	20 976	-	-	20 976
Obligations	5 012 836	10 823	3 969 551	1 054 108	-	5 023 659
Total des titres de placement	5 033 815	10 820	3 990 527	1 054 108	-	5 044 635

Le tableau ci-après résume la qualité de crédit des titres de placement de la Société, selon leur cote de crédit.

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre	31 mars
	2019	2019
AAA	4 482 013	4 385 778
AA	46 898	10 779
AA-	569 227	366 027
A+	646 703	271 231
Total des titres de placement	5 744 841	5 033 815

Dans les tableaux qui précèdent, les intérêts courus sont inclus dans la valeur comptable.

Au 31 décembre 2019, la Société n'avait comptabilisé aucune correction de valeur pour pertes à l'égard de ses titres de placement (néant au 31 mars 2019).

4 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

La Société loue des bureaux à Ottawa et à Toronto. Le bail du bureau d'Ottawa se termine en septembre 2030 et contient une option de renouvellement de cinq ans. Le bail du bureau de Toronto se termine en octobre 2021 et contient une option de renouvellement de cinq ans. L'exercice de l'option de renouvellement du contrat de location des bureaux d'Ottawa et de Toronto est uniquement à la discrétion de la Société. Au moment de l'application de la norme, la Société a déterminé qu'elle n'avait pas la certitude raisonnable d'exercer les options de renouvellement. Elle loue aussi du matériel pour une durée de cinq ans, jusqu'en mars 2020.

Valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Coût			
Solde au 1^{er} avril 2019	13 244	19	13 263
Ajouts	-	-	-
Ajustements	38	-	38
Solde au 31 décembre 2019	13 282	19	13 301
Cumul des amortissements			
Solde au 1^{er} avril 2019	-	-	-
Amortissement	1 024	15	1 039
Solde au 31 décembre 2019	1 024	15	1 039
Valeur comptable			
Solde au 1 ^{er} avril 2019	13 244	19	13 263
Solde au 31 décembre 2019	12 258	4	12 262

Valeur comptable des obligations locatives

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Solde au 1^{er} avril 2019	13 978	19	13 997
Charges financières	178	-	178
Paiements de loyers	(1 133)	(14)	(1 147)
Solde au 31 décembre 2019	13 023	5	13 028

Au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2019, la Société n'a comptabilisé aucune charge relative aux contrats de location à court terme, et elle a comptabilisé un montant négligeable à l'égard des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Ventilation des échéances des obligations locatives (non actualisées)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Pas plus d'un an	1 618	5	1 623
Plus d'un an, mais pas plus de cinq ans	5 271	-	5 271
Plus de cinq ans	7 369	-	7 369
Total	14 258	5	14 263

5 – Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la Société en ce qui a trait aux sorties futures d'avantages économiques résultant du mandat de la Société d'assurer les dépôts détenus par les institutions membres dans le cas d'une faillite. L'estimation est basée sur un calcul de la perte attendue et est soumise au caractère incertain des pertes quant à leurs montants et à leurs dates de survenance. Ainsi, les pertes réelles pourraient différer considérablement des estimations.

Les variations de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont résumées ci-après :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
Solde au 31 mars 2019	2 050 000
Variation de la provision	(50 000)
Solde au 30 juin 2019	2 000 000
Variation de la provision	-
Solde au 30 septembre 2019	2 000 000
Variation de la provision	(50 000)
Solde au 31 décembre 2019	1 950 000

Le 3 avril 2019, les dates d'entrée en vigueur des modifications de la Loi sur la SADC ont été annoncées. Ces modifications auront pour effet de moderniser et de renforcer le cadre canadien d'assurance-dépôts en vue de mieux protéger les déposants et de favoriser la stabilité du système financier du pays. Elles modifieront la protection applicable aux dépôts assurables, ce qui aura une incidence sur le calcul de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et donc sur le risque de pertes de la Société. L'entrée en vigueur des modifications se fera en deux temps : le 30 avril 2020 et le 30 avril 2021. La provision tient compte d'une estimation provisoire de l'augmentation du risque de pertes liées à l'assurance-dépôts. L'augmentation réelle de ce risque attribuable à ces modifications pourrait présenter un écart important par rapport à l'estimation.

6 – Charges d'exploitation

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestre terminé le 31 décembre		Période de neuf mois terminée le 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Salaires et autres frais de personnel	6 211	5 821	17 930	16 239
Honoraires et autres frais	1 989	1 550	4 355	3 430
Frais généraux	1 084	814	3 299	2 412
Locaux	591	1 045	1 735	2 884
Traitement de données	467	633	1 808	1 760
Dotations aux amortissements	918	525	2 728	1 552
Sensibilisation du public	1 942	821	3 698	2 030
	13 202	11 209	35 553	30 307
Recouvrement de charges	(50)	(39)	(128)	(118)
Total des charges d'exploitation	13 152	11 170	35 425	30 189

7 – Transactions entre parties liées

La Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. Elle a conclu des opérations avec certaines de ces parties liées dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cadre des activités normales de la Société et sont comptabilisées à leur valeur d'échange, soit la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.